

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

**COMMUNE DE PUYLAUSIC****REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du mercredi 30 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard BEYRIA.

**Étaient présents** : Messieurs et Mesdames Bernard BEYRIA, Pascal RIQUET, Philippe ARSEGUET, Annie COT, Bernard BLONDES, Chantal CARSLADE, Christian HUC DUZAN, Thierry LACAZE, Raymond LAFFONT, André MANGIN, Martine MARTEL.

Pascal RIQUET a été nommé secrétaire de séance.

*Date de convocation et d'affichage : 25 septembre 2015*

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes-rendus des réunions précédentes,
2. Principe d'adhésion au service ADS de la Gascogne Toulousaine,
3. Décision modificative au budget 2015.

**1/ Approbation des comptes-rendus des réunions précédentes**

Les comptes-rendus des séances des 6 février 2015, 14 avril 2015 et 25 juin 2015 ne font l'objet d'aucune réserve et sont adoptés à l'unanimité.

**2/ Principe d'adhésion au service ADS de la Gascogne Toulousaine**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal qu'une Carte Communale a été approuvée par délibération du 24 février 2008 et arrêté préfectoral du 25 mars 2008. Actuellement, les autorisations d'urbanisme sont délivrées au nom de l'État.

Monsieur le Maire signale qu'en application de l'article L422-1 du Code de l'Urbanisme, il est possible de transférer la compétence pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. Ce transfert de compétence est définitif. Suite à des réunions de la Communauté de Communes du Savès, la compétence de délivrance des permis de construire et autorisations d'urbanisme peut être transférée à la Communauté de Communes Gascogne Toulousaine. Monsieur le Maire demande que le Conseil se prononce sur le principe d'adhésion à ce service proposé. Le conseil communautaire de la Gascogne Toulousaine modifiera ensuite ses statuts et adoptera un projet de convention qui sera soumis aux communes.

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé du Maire, **donne une suite favorable** au projet de transfert en faveur de la Communauté de Communes Gascogne Toulousaine de la compétence de délivrance des permis de construire et autorisations d'urbanisme.

*(Délibération 2015-13)*

**3/ Décision modificative au budget 2015**

**Monsieur le Maire** fait part à l'assemblée que des dépenses imprévues sont apparues au cours de l'exercice. Il convient de procéder à des virements de crédit afin d'équilibrer les écritures comptables. L'opération se présente ainsi :

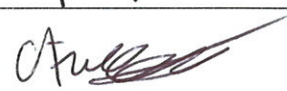

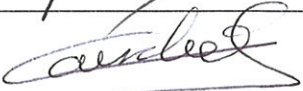


Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022 Dépenses imprévues	1 500 €	
617 Études et recherches	500 €	
6288 Autres services extérieurs	500 €	
6413 Rémunération du personnel non titulaire	2 400 €	
6411 Rémunération du personnel titulaire		2 400 €
61558 Autres biens mobiliers		400 €
6064 Fournitures administratives		200 €
623 Publicité, relations publiques		1 500 €
60633 Fournitures de voirie		300 €
635 Autres impôts, taxes		100 €
<b>Total de la décision modificative</b>	<b>4 900 €</b>	<b>4 900 €</b>

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, autorise l'opération demandée.

*(Délibération 2015-14)*

La séance est levée à 23 heures.

*Signatures des conseillers présents :*

M. Bernard BEYRIA	Maire	Présent	
M. Pascal RIQUET	Premier adjoint	Présent	
M. Philippe ARSEGUET	Second adjoint	Présent	
Mme Annie COT	Troisième adjointe	Présente	
M. Bernard BLONDES	Conseiller municipal	Présent	
Mme Chantal CARSALADE	Conseillère municipale	Présente	
M. Christian HUC DUZAN	Conseiller municipal	Présent	
M. Thierry LACAZE	Conseiller municipal	Présent	
M. Raymond LAFFONT	Conseiller municipal	Présent	
M. André MANGIN	Conseiller municipal	Présent	
Mme Martine MARTEL	Conseillère municipale	Présente	